



Dossier d'enquête publique unique



**DOSSIER
D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUE**

Pièce D1

Note de présentation non technique du projet

SOMMAIRE

1	Parcours et caractéristiques de T9	3
2	Contexte, enjeux et objectifs du projet	3
3	Aperçu de l'insertion urbaine de T9	4

1 PARCOURS ET CARACTERISTIQUES DE T9

Le projet T9 consiste à créer une nouvelle ligne de tramway dans la Métropole de Lyon, entre Vaulx-en-Velin La Soie et Charpenne (Villeurbanne et Lyon). Cette ligne se composera de 9 kms d'infrastructure neuve et reprendra les infrastructures T1/T4 existantes à partir de l'avenue Albert Einstein (Villeurbanne). Les deux terminus de T9 seront reliés en 33 minutes et 12 nouvelles stations seront desservies, à une fréquence de 10 minutes à la mise en service de la ligne. 38 000 voyageurs par jour sont attendus à l'horizon 2030.

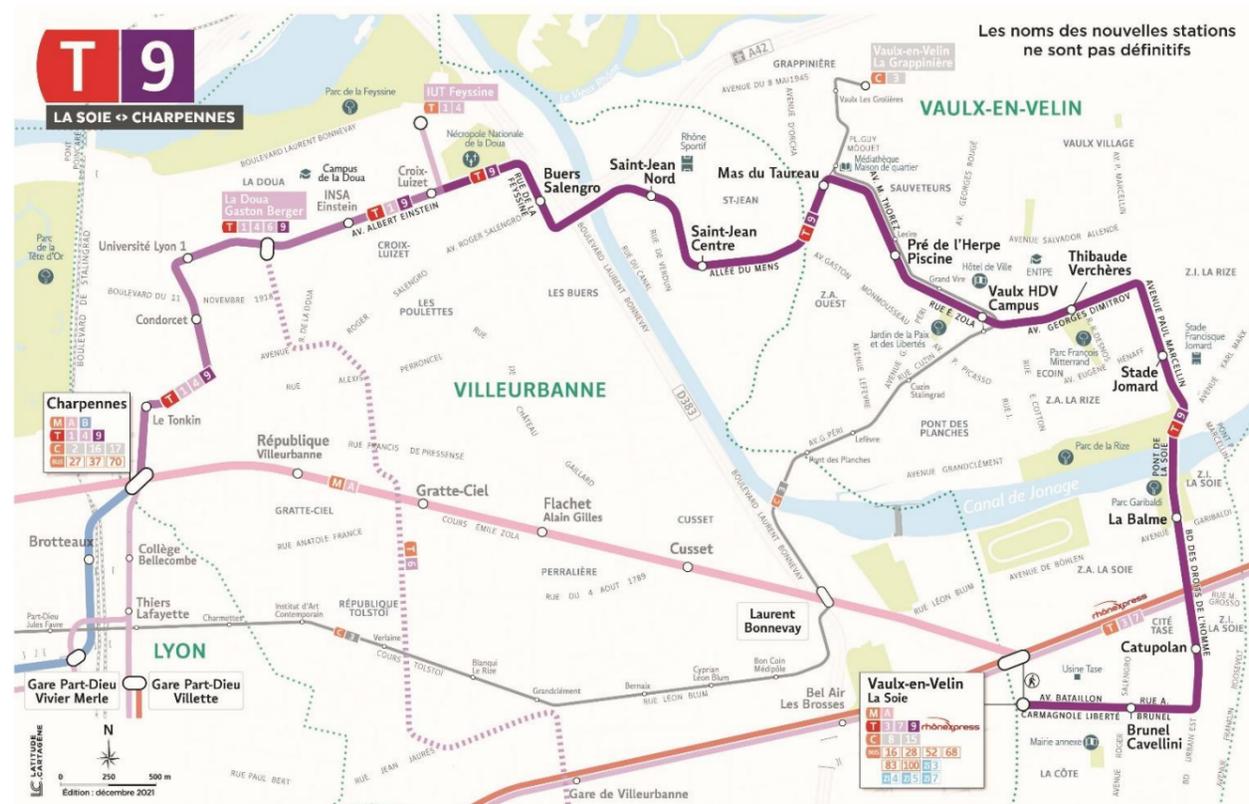


Figure 1 : Parcours et stations du projet T9 (SYTRAL Mobilités, 2022)

Les principaux financeurs de T9 sont SYTRAL Mobilités et l'État dans le cadre de son appel à projets de transports collectifs en site propre.



2 CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET

La ligne de tramway T9 répond à des besoins de mobilité clairement identifiés sur les communes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, auxquels SYTRAL Mobilités, maître d'ouvrage du projet, souhaite apporter une solution. Le projet se doit aussi d'accompagner, par une accessibilité renforcée, la transformation des quartiers inscrits au Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) et des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) : La Tase, La Balme, Le Mas du Taureau de la commune de Vaulx-en-Velin, quartiers Saint-Jean et Les Buers Nord à Villeurbanne.

Le projet répond plus largement aux ambitions environnementales de la Métropole de Lyon, qui s'appuie de plus en plus sur ses transports en commun et engage des réflexions sur une résilience aux changements climatiques accrue.

T9 répond donc à des enjeux de mobilité, à des enjeux de société et de cadre de vie et à des enjeux environnementaux.

- Enjeux de mobilité** : Il s'agit d'améliorer les liaisons entre, d'une part, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne et, d'autre part, ces deux communes et le centre de la Métropole. Ces secteurs ne bénéficient en effet pas encore d'une ligne forte de transport en commun; T9 a été prévu en réponse à cette situation. En plus de desservir directement les territoires concernés, le projet se doit d'offrir des connexions avec d'autres axes de transports en commun ainsi qu'avec des aménagements modes doux pour renforcer les possibilités de déplacement et, ainsi, encourager les alternatives à la voiture individuelle en proposant une offre de transports en commun plus riche et plus performante.
- Enjeux de société et de cadre de vie** : le canal de Jonage et le boulevard périphérique Laurent Bonnevey ont longtemps représenté des coupures urbaines. Il s'agit de transformer ces coupures en coutures avec T9 : la ligne traversera par deux fois le canal et passera (accompagnée de nouvelles liaisons modes doux) sous le périphérique. Cette ouverture fait écho aux ambitions d'amélioration sociale et économique visibles au travers des projets de renouvellement urbain en cours à La Soie, au sein du secteur de la Grande Île (Vaulx-en-Velin) ou encore dans le quartier Saint-Jean à Villeurbanne.
- Enjeux environnementaux** : la Métropole de Lyon ambitionne de devenir plus verte, plus résiliente face au changement climatique et moins exposée à des pollutions. Il s'agit de renforcer la place de la nature en ville, de réduire les nuisances acoustiques et atmosphériques et de mettre en place des aménagements sobres et économes en ressources ; T9 s'inscrit dans cette volonté.

Les enjeux identifiés sur les territoires desservis par T9 ont mené à la définition d'un ensemble d'objectifs centraux :

- Promouvoir un modèle de ville solidaire** en desservant des quartiers inscrits au titre des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouveau Urbain (NPNRU), Saint-Jean à Villeurbanne et Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, qui font l'objet de démarches d'opération de ZAC, ainsi que les quartiers prioritaires politique de la Ville (QPV) de La Balme, de La Tase, et Les Buers ;
- Participer au **renouvellement** des secteurs desservis, à leur **développement** à moyen et long termes, **améliorer le cadre de vie** des habitants et **embellir la ville** ;
- Relier** le quartier de Saint-Jean et plus largement le secteur de la Grande Île au reste de Villeurbanne par une ligne structurante par-delà la limite géographique du canal de Jonage et du boulevard périphérique Laurent Bonnevey ;
- Relier** le Nord et le Sud de Vaulx-en-Velin, qui sont séparés par le canal de Jonage ;
- Connecter le quartier Saint-Jean de Villeurbanne et le centre de Vaulx-en-Velin au centre de la Métropole ;

- **Créer un lien inter-campus** (campus ENTPE-ENSAL de Vaulx-en-Velin et La Doua à Villeurbanne) par une ligne structurante ;
- **Agir sur l'environnement** en réduisant la pollution atmosphérique et acoustique (le tramway circulera à l'électricité, ses émissions de gaz polluants seront donc limitées et il participera aussi à la réduction du bruit lié à la circulation automobile) ;
- Concourir à la **déconnexion des eaux de pluie du réseau d'assainissement** de la Métropole ;
- Limiter les **Îlots de Chaleur Urbains (ICU)** et créer des **îlots de fraîcheur** (mise en place d'ombrages et d'espaces verts notamment) ;
- **Améliorer la fréquentation du réseau de transports collectifs**, pour encourager le report modal et ainsi attirer de nouveaux usagers en leur offrant une offre de transport qualitative, fiable performante, compétitive sur le plan économique et respectueuse de l'environnement ;
- **Offrir une connexion aux lignes de transports en commun structurantes** comme le métro A, les tramways T3, T7 et Rhônexpress et plusieurs lignes de bus au Pôle d'échanges de La Soie, les métros A et B, les tramways T1, T4 et plusieurs lignes de bus au Pôle d'échanges de Charpennes ;
- **Concourir au développement des modes doux** (piétons et cycles) en proposant des aménagements sécurisés et confortables tout au long de l'itinéraire ;
- **Concourir à la mise en œuvre des Voies Lyonnaises** (réseau de voies vélos) là où elles se superposent au fuseau de T9 ou lorsqu'elles sont situées à proximité immédiate de celui-ci.

Ces objectifs sont une déclinaison à l'échelle de T9 des ambitions du plan « Destinations 2026 », le plan de mandat voté par le SYTRAL Mobilités pour la période 2021-2026. Ce plan poursuit plus précisément trois objectifs :

- Répondre à l'urgence climatique ;
- Participer à la cohésion des territoires ;
- Et soutenir la relance économique locale.

3 APERÇU DE L'INSERTION URBAINE DE T9

La ligne T9 est divisée en douze séquences, trois ouvrages d'art et trois zones de manœuvre :

- La Zone de manœuvre 1 (ZM1) qui englobe la rue de la Poudrette et l'avenue des Canuts ;
- La séquence 1 (S1), entre l'avenue Bataillon carmagnole Liberté et la rue Auguste Brunel
- La séquence 2 ou S2 (boulevard des Droits de l'Homme Sud) ;
- L'ouvrage 1 (OA1) qui correspond au réaménagement du Pont de la Soie ;
- La séquence 3 (S3) qui correspond à l'avenue Paul Marcellin ;
- La séquence 4 (S4) qui correspond à l'avenue Georges Dimitrov ;
- La séquence 5 (S5) qui correspond à la rue Emile Zola ;
- La séquence 6 (S6) qui correspond à l'avenue Maurice Thorez ;
- La séquence 8 (S8) qui correspond à l'allée du Mens ;
- La séquence 9 (S9) située au sein du quartier Saint-Jean ;
- L'ouvrage 2 (OA2), un nouvel aménagement au niveau du Pont de Croix-Luizet et de la rue du Canal ;
- L'ouvrage 3 (OA3) qui correspond au passage dans les cadres du boulevard périphérique Laurent Bonneval ;
- La séquence 10 (S10), au niveau de la rue de la Feysine ;
- La séquence 11 (S11) qui correspond à l'avenue Albert Einstein ;
- La séquence 12 (S12), qui correspond à la rue Bellecombe ;
- La zone de manœuvre 2 (ZM2) située au niveau de la rue de la Technologie et du terminus IUT Feysine ;
- Et la zone de manœuvre 3 (ZM3), rue André Latarget.

Ces séquences sont localisées sur la carte ci-après. Cette carte donne aussi à voir les stations qui ponctuent le parcours du T9.

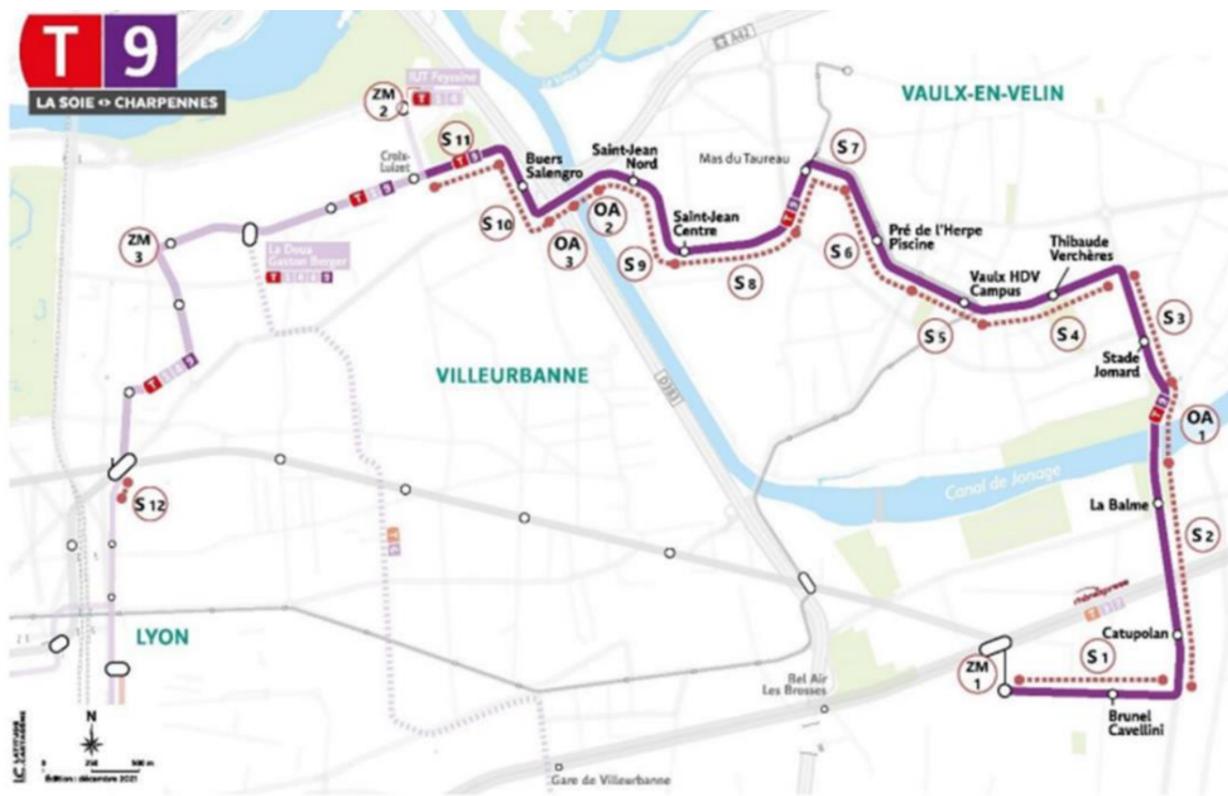


Figure 2 : Définition des secteurs qui composent la ligne T9 (AVP de T9, 2022)

Le lecteur est invité à se reporter à la pièce C0, « Résumé non technique, pour une description plus complète du projet, de ses caractéristiques et de ses impacts.